

**RD9 – COMPLEMENT DE  
L'ECHANGEUR A55 / RD9 POUR LA  
DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITES**

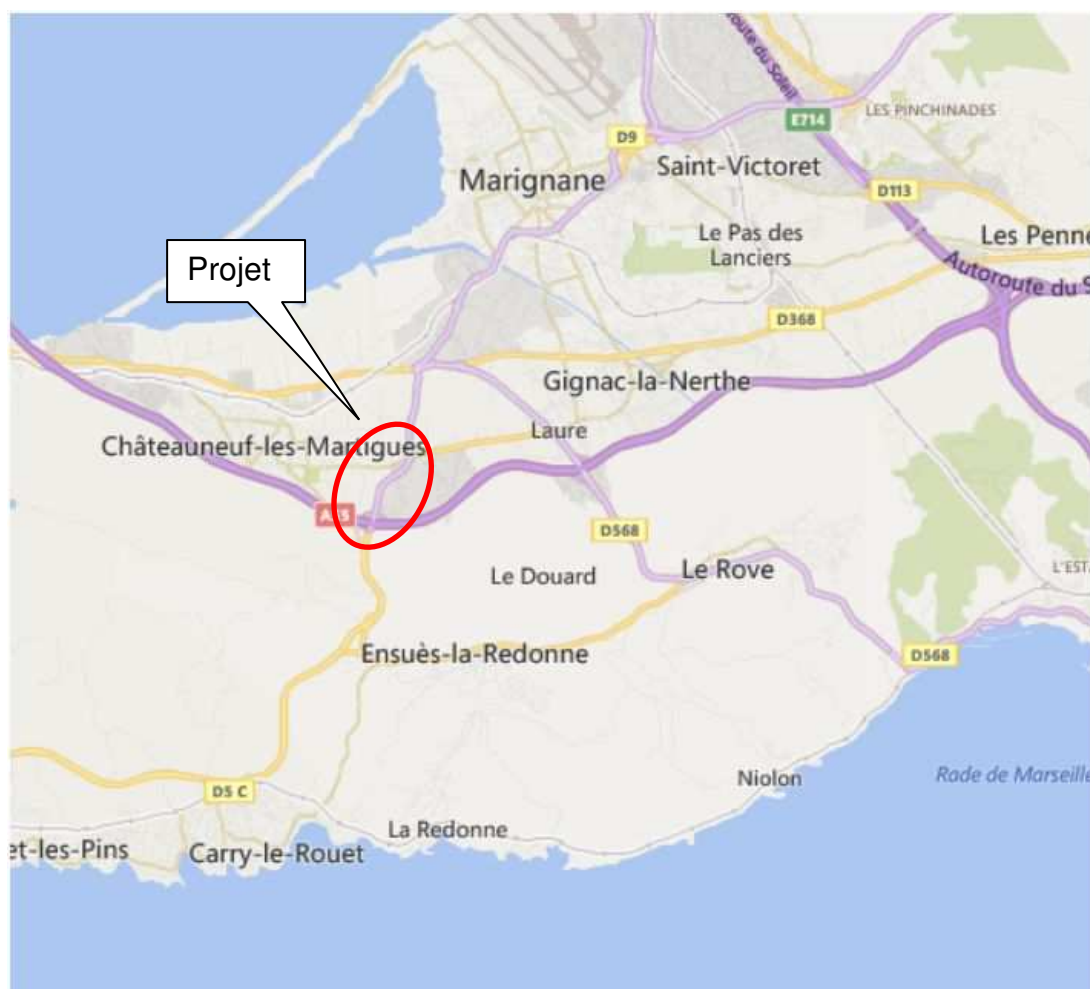
Février 2018

1/6

**PLAN DE LOCALISATION DE L'OPERATION**

Canton(s) : Marignane

Communes : Ensues la Redonne, Châteauneuf les Martigues



**RD9 – COMPLEMENT DE  
L'ECHANGEUR A55 / RD9 POUR LA  
DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITES**

Février 2018

2/6

## DESCRIPTION DE L'OPERATION

### Situation actuelle :

La Métropole Aix Marseille Provence a organisé la création de trois zones d'activités situées sur les communes de Marignane, Ensues la Redonne et St Victoret. La desserte de ces zones s'appuie sur le réseau autoroutier de l'Etat et le réseau routier Départemental. Les accès aux zones concernées intéressent notamment l'échangeur de Carry entre l'A55 et la RD9.

Cet échangeur ne permet pas les mouvements directs RD9-A55 vers Marseille pour les véhicules en provenance de Marignane et A55-RD9 pour les véhicules en provenance de Marseille.

### Objectifs et enjeux :

Compléter l'échangeur existant pour assurer la totalité des mouvements entre la RD9 et l'A55 afin d'améliorer le fonctionnement de l'autoroute, de mettre en place une desserte pertinente des zones d'activités (Technoparc de Florides et Parc des Aiguilles) et des communes limitrophes.

De plus, ce projet permettra de diminuer le trafic sur l'échangeur du Rove (A55/RD568) et sur la RD568 tout en réduisant les nuisances sur le milieu urbain.

Par ailleurs, du fait de la proximité du site classé du massif de la Nerthe, l'objectif affiché est de minimiser l'impact paysager et environnemental du projet sur ce site.

### Aménagement projeté :

Pour desservir dans des conditions satisfaisantes les zones d'activités, le projet s'appuiera sur les points d'échanges existants. L'échangeur A55 / RD9 sera modifié par la création de bretelles supplémentaires sur A55 et d'un giratoire sur la RD9 qui permettra de rétablir la totalité des échanges.

D'autre part, afin de fluidifier le trafic aux différents échanges, les carrefours RD9/RD568 et RD9/RD48a seront aménagés par un doublement des voies d'entrée.

**RD9 – COMPLEMENT DE  
L'ECHANGEUR A55 / RD9 POUR LA  
DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITES**

Février 2018

3/6

**PLAN DU PROJET**

**CONSEIL GÉNÉRAL**  
Département des Bouches-du-Rhône  
DIRECTION DES ROUTES  
AMÉNAGEMENT DES  
ÉVALUÉS DE BORD

RD9  
Complément de l'échangeur A55 / RD9 pour la desserte des zones d'activités

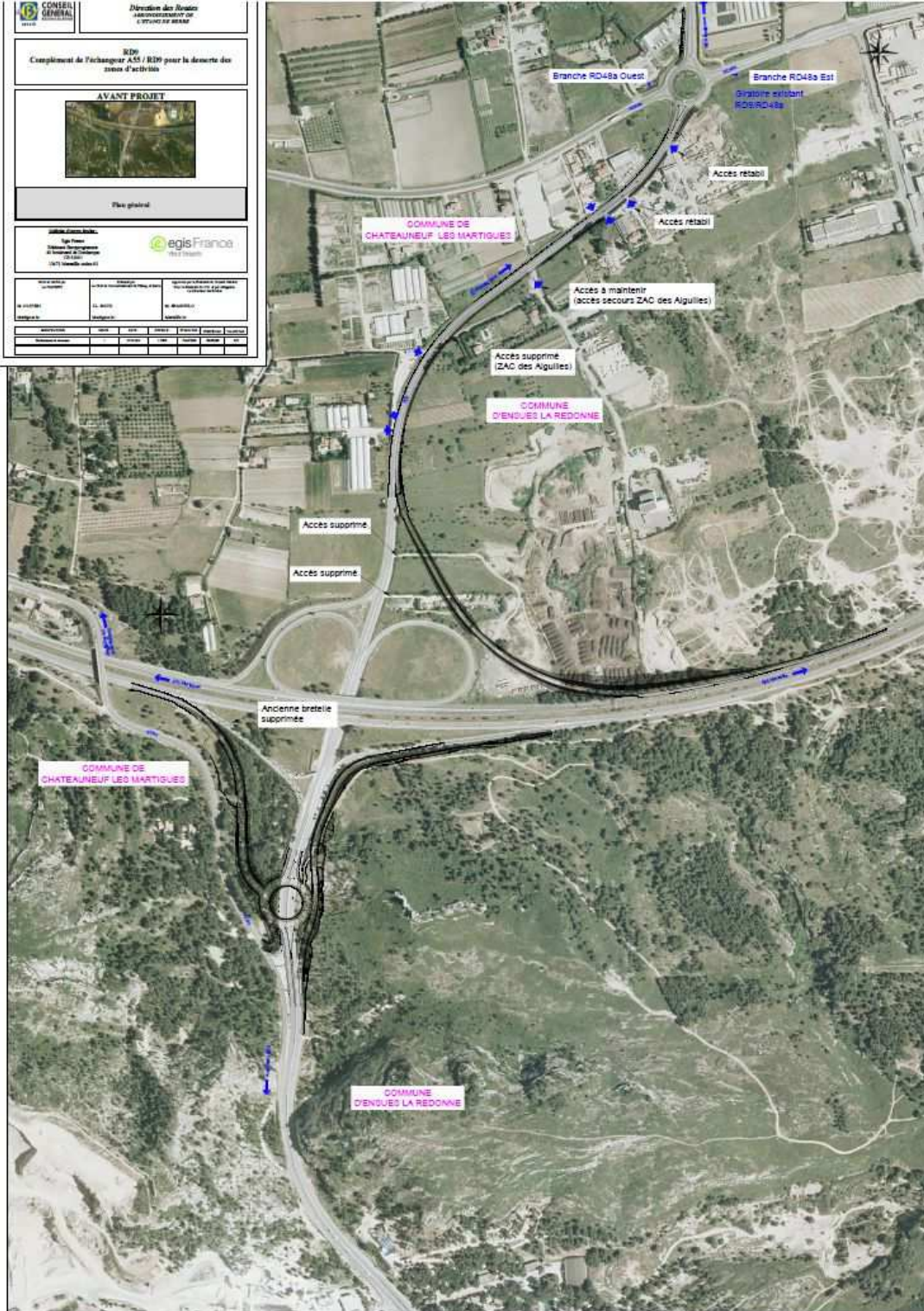
**AVANT PROJET**



Plan général

**egisFrance**  
181100000

PROJET	DATE	ÉTAPE	ÉLÉMENTS	STATUT
RD9	2018	AVANT PROJET	PROJET	EN COURS



**RD9 – COMPLEMENT DE  
L'ECHANGEUR A55 / RD9 POUR LA  
DESSERTTE DES ZONES D'ACTIVITES**

Février 2018

4/6

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT

Consistance de l'opération :

- Création d'une bretelle de sortie directe A55-RD9 vers Marignane.
- Réalisation d'un carrefour giratoire au Sud de l'A55 sur la RD9 avec raccordement de la bretelle de sortie A55/RD9 vers Marignane et la Côte Bleue.
- Création d'une bretelle d'entrée spécifique sur l'A55 pour les véhicules en provenance de la RD9 Côte Bleue se dirigeant vers Marseille.
- Réaménagement de la RD9 jusqu'au giratoire RD9/RD48a.
- Doublement des voies d'entrée des carrefours RD9/RD568 et RD9/RD48a

Trafics actuels :

14 500 véhicules par jour sur la RD9 vers Marignane.

26 750 véhicules par jours sur la RD9 vers la Côte Bleue.

Trafics attendus :

Les trafics attendus à l'horizon 2020 dans le secteur Sud de Marignane sont en évolution en raison des projets d'aménagement des zones d'activités. On peut considérer que le développement de ces zones va augmenter le trafic général de l'ordre de 5 à 10% par an.

## PROGRAMMATION DE L'OPERATION

L'opération évaluée à 8 000 000 € TTC dont 7 000 000 € TTC pour la réalisation des travaux a été inscrite pour une prise en considération par le Conseil Départemental en 2011.

Elle a été réévaluée 8 500 000 € TTC pour prendre en compte l'aménagement des carrefours RD9/RD568 et RD9/RD48a.

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED) a donné son accord de principe pour l'aménagement de l'échangeur A55/RD9. Une convention Etat / Département définit les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage qui est assurée par le Département.

## PLAN DE FINANCEMENT

La dépense totale prévisible pour la réalisation de l'opération est supportée à part égale par la MAMP et le Département des Bouches du Rhône.

Une convention de fonds de concours, précise les conditions financières de la réalisation de cette opération ; un avenant de 500 000€ TTC a été signé pour prendre en compte l'aménagement des carrefours RD9/RD568 et RD9/RD48a.

**RD9 – COMPLEMENT DE  
 L'ECHANGEUR A55 / RD9 POUR LA  
 DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITES**

Février 2018

5/6

**ECHEANCIER DE REALISATION DE L'OPERATION**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
études préliminaires										
Avant projet										
Concertation, DUP, loi sur l'eau, enquête parcellaire										
Acquisitions foncières										
Procédures environnementales										
PRO, DCE travaux et passation marché										
Travaux										

- début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2020
- mise en service prévisible : fin 1<sup>er</sup> semestre 2021

**AVANCEMENT DE L'OPERATION**

Procédures administratives / études :

La convention de fonds de concours passée avec la MAMP et la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage passée avec l'Etat ont été signées.  
 L'étude préliminaire et l'Avant Projet produits par le maître d'œuvre EGIS France ont été validés.

Enquête d'utilité publique

- Une concertation préalable dans le cadre de l'article L300-2, du code de l'Urbanisme s'est déroulée simultanément sur les communes de Châteauneuf-les-Martigues et Ensues la Redonne du lundi 2 février 2015 au lundi 16 février 2015
- Le dossier commun DUP, déclaration loi sur l'eau et enquête parcellaire a été déposé le 30 octobre 2015 à la Préfecture des Bouches du Rhône pour le lancement de la procédure.
- L'arrêté de Déclaration « loi sur l'eau » a été signé le 4 décembre 2015.
- La Concertation Inter administration (CIA) s'est déroulé au 1<sup>er</sup> semestre 2016.
- L'autorité environnementale du CGEDD a prononcé son avis sur le dossier de DUP le 23 novembre 2016.
- L'enquête d'utilité publique s'est déroulée du 2 octobre au 2 novembre 2017
- Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti de recommandations.

**RD9 – COMPLEMENT DE  
L'ECHANGEUR A55 / RD9 POUR LA  
DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITES**

Février 2018

6/6

## AVANCEMENT DE L'OPERATION

### Procédures environnementales :

- La Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites des Bouches-du-Rhône dans sa séance du 31 mars 2011 a pris en considération et a validé le principe du projet.
- En application des articles L341-14 du code de l'environnement et R122-2 du code de l'expropriation le 15 septembre 2015 le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a donné un avis favorable assorti de préconisations sur le dossier des aménagements paysagers.
- Par ailleurs, en collaboration avec la DREAL, un dossier de passage en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites sera proposé après la DUP, ainsi qu'un dossier de défrichage et de dérogation à la Commission Nationale de Protection de la Nature.

### Acquisitions foncières :

Le projet s'attache à conserver les limites parcellaires existantes tout en respectant les dispositions prévues au PLU/POS des communes concernées.

Cependant la création du giratoire, des bretelles d'entrée et de sorties de l'A55 ainsi que l'élargissement de la RD9 nécessite des acquisitions foncières. Elles font l'objet de l'enquête parcellaire qui a été lancée conjointement à la DUP.

Les parcelles nécessaires au projet appelées à être incluses dans le domaine public routier national seront intégrées au domaine de l'Etat lors de la remise des ouvrages.

### Travaux :

Le démarrage des travaux est envisagé pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020, et une mise en service en 2021.